22/6/92
TL6324

S. R.

MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS

DIRECÇÃO-GERAL
DOS
NEGÓCIOS POLÍTICO-ECONÓMICOS

Déclaration du porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères.

Les nouvelles condamnations de civils timorais contrastent avec la bienveillance manifestée à l'égard des militaires indonésiens jugés à la suite du massacre du 17 novembre.

Deux nouveaux civils timorais, jugés à Dili, viennent d'être condamnés à de lourdes peines de prison pour des activités non violentes liées au massacre commis le 12 novembre dernier dans le capitale du territoire non-autonome de Timor Est illégalement occupé par l'Indonésie.

Juvêncio de Jesus Martins et Felismino da Silva Pereira ont été condamnés à six ans et cinq ans et huit mois de prison, respectivement, sur l'allégation d'avoir encouragé la manifestation qui , à cette occasion, a été barbarement reprimée par les troupes indonésiennes, avec les lourdes pertes en vies humaines que tous connaissent.

Dans l'entretemps, et comme il a été rendu publique, certains militaires indonésiens subalternes (deux sous-lieutenants, un sergent et trois soldats, ces derniers curieusement d'origine timoraise) avaient été jugés par un tribunal militaire et condamnés à des peines qui vont de huit à dix-huit mois de prison.

Les accusations qui leur ont été adressées (désobéissance aux ordres et agression à la baionnette) montrent bien que la véritable vérification des responsabilités d'un acte aussi grave et qui a suscité l'indignation de l'opinion publique mondiale, n'est même pas amorcée. Qui a donné aux militaires indonésiens l'ordre de tirer dans le cimetière de Santa Cruz ? Qui sont les responsables de tant de morts et de blessés ? la réponse à ces questions n'a pas encore été fournie malgré toutes les promesses faites.

L'Indonésie s'est engagée à identifier et à punir les responsables de la tragédie. Jusqu'à présent, son interprétation de cet engagement n'a été que la punition des Timorais accusés d'actes non violents, tels que celui d'organiser des manifestations pacifiques. Les peines qui leur ont été appliquées, comparées à celles prononcées contre les militaires (même si figurants de moindre importance) auteurs d'un acte de la plus brutale répression, sont choquants et inacceptables.

S. R.

MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS

DIRECÇÃO-GERAL
DOS
NEGÓCIOS POLÍTICO-ECONÓMICOS

L'Indonésie continue de façon flagrante à ne pas respecter ce à quoi elle s'est engagée en souscrivant le consensus approuvé par la Commission des Droits de l'Homme des nations Unies et annoncé par la Déclaration de son Président, le 4 mars dernier.

Non seulement les punitions imposées aux auteurs de cet acte inqualifiable ont été ridicules mais, à l'opposé de l'appel lancé par la Commission, des civils dont la libération immédiate est sollicitée par cette dernière, sont en train d'être condamnés.

Cela montre le total manque de sérieux avec lequel le Gouvernement indonésien a agi au sein de la Commission des Droits de l'Homme et le mépris qu'il voue au respect des Droits de l'Homme.

Le Portugal condamne avec fermeté un tel comprtement et espére que la Communauté Internationale suara en extraires les justes conséquences. Il manifeste également une totale solidarité envers tous les Timorais affectés par ces sentences injustes et illégitimes, à travers lesquelles on prétend réprimer leur lutte pour que le peuple de Timor Est puisse choisir librement sa destinée politique.

Lisbonne, le